

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 419337506

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

UKMJNOZWAEJSOWI

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

MR MARET PHILIPPE
ACCOMPAGNATEUR MOYENNE MONTAGNE
LES ADRETS
554 CH DE PRENAY
38250 LANS EN VERCORS

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.


En votre qualité de travailleur indépendant non employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



C. LOPPIN

CODE DE SÉCURITÉ

UKMJNOZWAEJSOWI

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

MR MARET PHILIPPE
 ACCOMPAGNATEUR MOYENNE MONTAGNE
 LES ADRETS
 554 CH DE PRENAY
 38250 LANS EN VERCORS

En votre seule qualité de travailleur indépendant non employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales et maladie vous est délivrée :
 - au titre du mois de décembre 2019,
 - et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
LES ADRETS 554 CH DE PRENAY	38250 LANS EN VERCORS	41933750600010


ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale (allocations familiales, maladie) et de contributions sociales (CSG/CRDS et, le cas échéant, de la contribution à la formation professionnelle - CFP) exigibles au 201219.

Fait à : VENISSIEUX
 le : 281219

Le Directeur
 ou son délégué



C. LOPPIN